



**Formation ouverte à  
L'APPRENTISSAGE**

**2018 - 2019**

*Cette formation sera organisée par le CREPS de Poitiers sous réserve d'habilitation par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle Aquitaine.*

## **LE METIER**

Le BPJEPS « Activités du cyclisme » atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice de la profession d'animateur dans le champ de l'ensemble des spécialités du cyclisme.

## **OU EXERCE-T-IL**

L'animateur des activités du cyclisme exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont, de façon générale, des structures promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise...

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Formation en 4 Unités capitalisables en centre de formation et en alternance avec un stage pédagogique en situation professionnelle.

## **EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)**

**Dates :** 22 août 2018

**Nature :** réaliser un test technique à vélo (sans assistance électrique) composé :

- d'un parcours technique composé de 13 obstacles à franchir dans un temps limité (11 points cumulés dans un tps limité à 3mn)
- d'un parcours d'endurance sur route de 20 à 25 kms à la vitesse minimale moyenne de 20 km/h.

Pour valider le test technique le(la) candidat(e) doit avoir satisfait(e) aux conditions du parcours technique et du parcours « endurance » sur route.

**Il y a obligation de réussite aux EPEF ou de fournir un diplôme en équivalence pour accéder aux épreuves de sélection.**

Est dispensé du test technique préalable à l'entrée en formation :

- le titulaire du brevet fédéral « moniteur fédéral » délivré par la Fédération française de cyclo-tourisme ;
- le titulaire du brevet fédéral 2e degré délivré par Fédération française de cyclisme ;
- le titulaire du diplôme fédéral « entraîneur jeunes » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- le titulaire du diplôme fédéral « entraîneur club » délivré par la Fédération française de cyclisme ;

- le titulaire du diplôme fédéral « entraîneur cyclisme pour tous » délivré par la Fédération française de cyclisme;
- le titulaire du BEES1 option « activités du cyclisme »
- le titulaire du BEES1 option « cyclisme » assorti du certificat de qualification complémentaire (CQC) « VTT en milieu montagnard
- le titulaire de l'unité capitalisable complémentaire (UCC) « BMX » ou « VTT » ou « cyclisme traditionnel » du BPJEPS « activités physique pour tous » ou « activités de randonnée » (BPJEPS en 10UC)
- le titulaire du BPJEPS « activités du cyclisme » mention « BMX » ou « VTT » ou « cyclisme traditionnel » (BPJEPS en 10UC)
- le titulaire des UC5, UC6, UC8 du BPJEPS « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC)
- le titulaire de trois au moins des UC5 à UC10 du BPJEPS « activités du cyclisme » (BPJEPS en 10UC) dont les UC7 et UC9
- le titulaire du diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne ou guide de haute montagne assorti du CQC « VTT en milieu montagnard »

Est également dispensé du test technique à l'entrée en formation, le sportif de haut niveau dans une des activités du cyclisme, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.

## EPREUVES DE SELECTION

- Dates :** - 23 août 2018
- Nature :** - Un écrit d'une heure (note sur 20) permettant d'évaluer le candidat sur sa capacité à :
- . analyser et construire un écrit structuré et rédigé dans le respect des règles de grammaire et d'orthographe du français ;
  - . organiser ses idées et construire une réflexion personnelle à partir d'une idée du texte.
- Un entretien de motivation (30 minutes maxi, note sur 20) permettant de faire le point sur le projet professionnel du candidat, sa capacité à s'inscrire dans cette formation, ses expériences bénévoles ou professionnelles ainsi que ses autres centres d'intérêts. Le jury aura en sa possession le dossier pédagogique qui servira de base de discussion

## POSITIONNEMENT

- Dates :** 23 août 2018
- Objet :** Cette séquence permet à chaque stagiaire de faire valoir les acquis de son expérience professionnelle et/ou bénévole, de son parcours de formation antérieure au regard du référentiel de certification de la formation. **Le stagiaire peut être amené à bénéficier de validation d'unité(s) capitalisable(s) ou d'allègement(s).**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

**Dates extrêmes :** du 17 septembre 2018 au 21 juin 2019  
**Durée :** 600 heures en centre et 400 heures en structures d'accueil.

Voir calendrier joint.

## ASPECTS FINANCIERS

- **Frais d'inscription :** 40 € (non remboursables sauf cas de force majeure)
- **Coût pédagogique de la formation :**
  - Formation prise en charge : 9,15 € de l'heure soit 5 490,00 €
  - Formation autofinancée (par le stagiaire) : 7,00 € de l'heure soit 4 200,00 €
- **Tarif hébergement – restauration :** voir fiche jointe.

**Date limite d'inscription : 23 JUILLET 2018**